

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2011

L'An Deux Mille Onze, le seize novembre à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2011

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BERNARD P. LECOMTE JP. MERCERON A. MAIRÉ E. BILLY J. MORIN Y

ABSENTS EXCUSES : HAY P. TAILLEFAIT C. GARNIER C. DIGUET E.

ABSENTS : /

Procuration de M. Patrick HAY à M. François GINGREAU

Procuration de M. Christian GARNIER à M. André GIRET

Procuration de M. Eric DIGUET à M. Patrice BERNARD

Procuration de Mme Corinne TAILLEFAIT à M. Patrice GAUTHIER

Monsieur Yves MORIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2011 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC CM20111116-001

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise GODRIE de la Chapelle Saint Laurent pour l'entretien de l'éclairage public mais cette entreprise n'est pas en mesure de nous faire un devis car elle ne connaît pas notre parc. Concernant la mise à niveau, cette entreprise propose 790.52 € HT par poste x 7 postes = 5533.64 € HT soit 6618.23 € TTC.

Dans le même temps, Séolis a fait une nouvelle proposition pour 2800 € HT la remise à niveau et le forfait IRIS ne serait plus qu'à 2060.24 € par an sur un engagement de 3 ans.

La remise à niveau correspond à la remise en sécurité de l'ensemble du parc.

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise Séolis puis de reconsulter dans 3 ans pour uniquement l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité choisit Séolis pour la remise à niveau ainsi que le forfait IRIS pour 3 ans et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre cette décision en application.

Concernant la pose et la dépose des illuminations, une demande de devis a été faite auprès de plusieurs entreprises. Il faudrait que ce soit posé avant le marché fermier vers le 9-10 décembre car avant le téléthon, cela paraît tôt. Le moins disant sera choisi.

Question relative à l'école-garderie qui est souvent éclairée inutilement.

Concernant l'amplitude de l'éclairage public, possibilité de modifier la durée pour commencer plus tard le matin (6 h 30) et finir plus tôt le soir (22 h 30). Problème quand même quand il n'y a pas du tout d'éclairage. Proposition de mettre des détecteurs. Il est proposé également de demander à M. BEAUFRETON de venir pour expliquer pourquoi on ne peut pas avoir qu'une nuit dans le week-end.

2. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA LIVRAISON DES REPAS CM20111116-002

Madame Sylvie OUDRY, adjointe, présente les différentes propositions reçues lors de la consultation pour la fourniture des repas de la cantine en liaison chaude à partir du 1^{er} décembre. 3 fournisseurs ont répondu :

- EHPAD BODIN-GRANDMAISON de Faye l'Abbesse
- RESTORIA d'Angers
- Cuisine Centrale de Bressuire

L'entreprise RESTORIA d'Angers a fourni une proposition en liaison froide ce qui la disqualifie.

Concernant la qualité de la prestation, la Cuisine centrale de Bressuire avec 5/6 devance légèrement la maison de retraite de Faye l'Abbesse avec 4/6.

Concernant le prix, la cuisine centrale de Bressuire obtient 3/4 (3.05 € par repas pain compris) et devance largement la maison de retraite de Faye l'Abbesse avec 1/4 (5.20 € TTC par repas pain compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (12 voix pour la cuisine centrale de Bressuire et 2 abstentions) choisit la cuisine centrale de Bressuire pour la fourniture des repas de la cantine de Boismé en liaison chaude à compter du 1^{er} décembre 2011 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre cette décision en application. Une lettre d'information sera envoyée aux parents.

Cérémonie de départ d'Annie à 13 h 00 à la garderie le 29 novembre 2011.

Vœux au personnel le vendredi 6 janvier 2012 à 20 h 00.

Vœux aux habitants le dimanche 15 janvier 2012.

Cérémonie des vœux des pompiers le 20 janvier 2012.

3. Lotissement Quartier durable :

Proposition de noms. C'est le champ du verger mais cela semble peu adapté car risque de confusion avec le lieu-dit du Verger.

« Lotissement du parc de l'Iris » ou « Au fil de l'eau ». A réfléchir.

Pour le prix, cela pourrait être un prix au mètre carré avec en plus un forfait branchement comme à Faye l'Abbesse.

QUESTIONS DIVERSES :

1. CONSULTATION AMENAGEMENT VOIRIES ET ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE LOTISSEMENT LE MUSCADET CM20111116-003

Monsieur André GIRET, adjoint à la voirie, explique que M. Benoît JOUCK serait prêt à superviser les travaux moyennant un coût de 3800 € HT. Il proposerait quelques changements par rapport au plan initial ce qui coûterait 2752 € pour le permis de lotir modificatif. Le coût global serait le même que ce qui avait été prévu par la Direction départementale du Territoire.

Il serait proposé de mettre une bande enherbée ce qui serait mieux que des trottoirs. Le seul inconvénient, c'est que pour mettre en place ces espaces verts, il faut retirer l'empiérement déjà en place.

Si la consultation a lieu en l'état, le suivi des travaux devra être fait par les élus. Si on modifie le plan, il faudra demander l'avis de tous les lotis mais Monsieur le Maire précise que dans chaque acte de vente, est mentionnée l'autorisation expresse de faire des modifications pour le bien commun.

Pour l'éclairage public, prévision pour 20 mâts seulement mais, la route des Bordes serait éclairée. Enrobé route de la Gourgiraud et route des Bordes prévu. Il serait mis un caniveau en remplacement de la bordure. Les réseaux sont déjà en place : resteraient deux avaloirs à installer. Coût estimatif pour l'ensemble des travaux : 100 000 €

Proposition de mettre en variante la partie concernant l'enrobé. La route de la Gourgiraud a souffert pendant les travaux de même que la Route des Bordes. Il ne faut pas aller jusqu'au carrefour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de lancer la consultation en l'état sans modification et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en application cette décision.

2. Des bornes bois seront mises pour empêcher les voitures d'aller dans les voies piétonnières. Revoir avec Séolis concernant l'éclairage. Possibilité de demander la subvention des amendes de police.

3. En attente des résultats du radar pédagogique.

4. FACTURATION BUSES CM20111116-004

Considérant que le coût des buses a augmenté, il est proposé d'en tenir compte dans le prix demandé pour les prochaines poses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de facturer les prochaines buses au prix de 28 € le mètre linéaire à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

A facturer à Melle Prune BLOT les 6 mètres linéaires au prix de 26 € déjà effectués.

5. Subvention attribuée par le FREE-PC pour la chaudière bois de 19 200 € sur 24 000 €. Demande est faite auprès du Conseil Général pour ne pas mobiliser le reste de PROXIMA. Faire le point du coût final de la garderie.

6. ACHAT LOGICIEL DELARCHIVES CM20111116-005

Monsieur le Maire explique que la forme de rédaction des délibérations a changé, que la réglementation oblige à inscrire avec de l'encre permanente sur des feuilles volantes en papier permanent qui doivent en fin d'année être reliées. Il explique également que les délibérations doivent faire l'objet d'un classement thématique mais également chronologique. Pour simplifier la tâche de la secrétaire, le logiciel DELARCHIVES vendu 99 € HT par l'entreprise SEDI permet de trier et de réaliser les tables automatiquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'acheter le logiciel DELARCHIVES et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

7. Demande du Foyer de jeunes pour avoir le local du bas et ainsi avoir une sortie sur l'arrière-cour. Cette demande est refusée pour le moment car des frais importants ont été engagés à l'étage il y a peu de temps.

8. Signalisation au niveau de l'école : 60 à 70 € sans le mât. Plusieurs propositions : 50 x 50 , 50 x 65, 60 x 80. Il faudrait reculer le panneau existant. Pour les panneaux de numéros, SES était notre fournisseur mais est en redressement judiciaire. Difficulté à se faire livrer.

9. Concernant les locaux mis à disposition, problème de propreté notamment pour la salle omnisports. Proposition de faire un courrier au Club de Football. Solution à trouver pour mettre les tapis. Vandalisme sur les filets des buts du terrain d'honneur.

10. Proposition de maquette du bulletin municipal pour 2012.

11. Beaucoup de personnes présentes au 11 novembre.

12. Pas de nouvelles concernant le défibrillateur.

13. Marché fermier :

Il est fixé le 16 décembre à 17 heures. Pour le moment, il manque un mareyeur, un fromager et un ostréiculteur. Un courrier sera fait à ceux qui n'étaient pas présents à la dernière réunion.

14. Réunion pour la Communauté d'agglomération le jeudi 8 décembre à 18 heures.

15. Proposition de faire une commission voirie pour étude d'un piège à eau à l'hôteau.

Séance levée à 22 h 30 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,